# CYBERSÉCURITÉ: NOS CONSEILS POUR SÉCURISER VOS DONNÉES

Gardez en mémoire, que votre banque, votre assureur ou la MMJ ne vous demandera jamais de communiquer vos informations personnelles (RIB...) par mail ou par téléphone.



## L'HAMEÇONNAGE (OU PHISING)

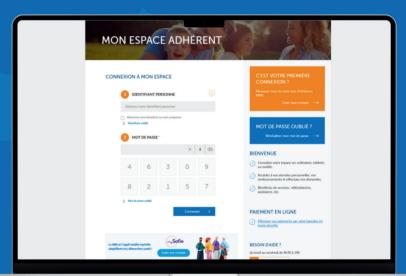


L'hameçonnage, ou phising en anglais, est une technique frauduleuse destinée à tromper l'internaute pour l'inciter à communiquer des données personnelles et/ou bancaires en se faisant passer pour un tiers de confiance. Si vous recevez un appel téléphonique ou un message (SMS, emails) qui vous semble suspicieux ou frauduleux, il est recommandé de :

- Toujours vérifier les coordonnées de votre interlocuteur
- Ne jamais cliquer sur un lien ou ouvrir une pièce jointe
- Ne jamais communiquer par téléphone ou mail vos informations personnelles
- Ne jamais répondre ou transférer un mail ou message douteux
- **Utiliser un canal alternatif**: si vous recevez un email urgent de votre banque, alors appelez votre banque pour confirmer.

### **GESTION DE VOTRE MOT DE PASSE**

- Changer régulièrement vos mots de passe de vos comptes personnels, y compris celui de votre espace adhérent MMJ (rdv sur\_espaceadherent.mmj.fr/mon-compte).
- Évite d'utiliser le même mot de passe :
   En cas d'intrusion sur un service, cela
   expose l'ensemble de vos données
   personnelles en ligne.





#### LE SAVIEZ-VOUS ?

Un caractère spécial multiplie par 100 la complexité d'un mot de passe.



- Utiliser des mots de passe complexes et facile à mémoriser - 12 caractères minimum, avec majuscules, minuscules et caractères spéciaux (?\$#/!)
- Activer la double authentification chaque fois que c'est possible pour renforcer la sécurité de votre compte.
- Utiliser un **gestionnaire de mot de passe** (Nordpass, Bitwarden, Lastpass) pour **mémoriser** et **gérer** l'ensemble de vos mots de passe.

## QUE FAIRE EN CAS D'USURPATION?



- Effectuer rapidement un changement de tous vos mots de passe
- Vous pouvez réaliser un dépôt de plainte sur le site cybermalveillance.gouv.fr
- En cas d'utilisation de vos données personnelles, conservez toutes les preuves et déposez plainte au commissariat de police ou par écrit au procureur de la république du tribunal judiciaire dont vous dépendez.
- Vous pouvez vous rendre également sur la CNIL pour adresser une réclamation -

